

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU LUNDI 18 MARS 2024

L'An deux mil vingt-quatre le dix-huit du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Gwenola LE TROADEC, Maire.

À 18 h 30 Madame le Maire, Gwenola LE TROADEC, déclare la séance ouverte et remercie tous les conseillers pour leur présence à ce conseil.

Mme Estelle GUICHAOUA, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT est désignée **secrétaire de séance** par le Conseil municipal.

Madame le Maire procède à l'appel de chaque conseiller.

Sont absents excusés ayant donné pouvoir : M. Jean-Paul STANZEL (procuration à M. Denis STEPHAN) ; Mme Jocelyne LE RHUN (procuration à M. Jean-Marc BREN) et Mme Florence BODÉRE (procuration à M. Gilles BERNARD).

Sont absents : M. Erwan SEZNEC et M. Fabrice FABRIANO.

M. Thomas JONCOUR et M. Eric RAPHALEN avaient prévenu d'une arrivée quelque peu retardée.

Le quorum étant atteint le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame le Maire commence par quelques mots en informations générales.

Tout d'abord à l'attention de Mme Hélène LE GARREC, lui disant : « chère Hélène, je sais que tu aurais détesté un hommage trop long, mais sache que le décès brutal de Claude nous a profondément attristé et que toute la collectivité pense fort à toi ».

Mme Gwenola LE TROADEC aborde ensuite la nécessaire sérénité des débats qu'elle estime être la condition essentielle pour répondre aux besoins et demandes des habitants. Elle revient sur des propos tenus lors du Conseil municipal du 7 février dernier au cours duquel M. Raynald TANTER a parlé d'une sorte d'« escobarderie » pour qualifier la présentation des orientations budgétaires de la commune. Mme Gwenola LE TROADEC précise que ce mot ne faisant pas parti son vocabulaire habituel, elle a fait des recherches sur sa signification et explique qu'il signifie « dissimulation adroite destinée à tromper sans mentir précisément ». Madame le Maire déclare que ces propos tenus pourraient relever de la diffamation, et donc du pénal, car ils portent atteinte à l'honneur ou à la considération de la majorité et ainsi d'elle-même en tant que Maire de Penmarc'h. Elle en appelle donc chacun à la plus grande prudence dans l'expression des opinions, d'autant plus que le débat public exige un respect minimal afin de garantir la sérénité des échanges que doivent les élus dans leurs fonctions aux habitants de Penmarc'h.

Parlant des habitants, Madame le Maire fait le lien en abordant le thème du recensement. Elle indique que, bien que les chiffres n'aient pas encore été confirmés et qu'ils ne pourront donc pas être annoncés officiellement avant septembre, elle peut malgré tout parler d'une augmentation de la population de près de 11 % avec 500 à 550 habitants de plus qu'au dernier recensement et en déduit que la commune a une bonne image et reste attractive. Mme Gwenola LE TROADEC remercie vivement les agents de la collectivité qui se sont mobilisés sur cette mission ainsi que les treize agents recenseurs qui sont allés à la rencontre des

habitants pendant un mois. Habitants qu'elle inclue dans ses remerciements car en réservant un très bon accueil aux recenseurs cela a montré leur compréhension des enjeux. Enfin elle affirme que cette courbe ascendante permet à la commune de maintenir les dotations de l'État et de considérer l'avenir avec optimisme car les enjeux sont nombreux et assure que la municipalité saura y répondre.

Madame le Maire fait ensuite un point sur le cinéma en disant que comme indiqué dans la presse et en commission, l'étude structurelle de la charpente métallique a contraint à une fermeture du bâtiment pour la sécurité du public et du personnel. Elle annonce que d'autres investigations devront être menées avant toute projection sur des travaux futurs et toute estimation de la durée de fermeture.

Madame le Maire donne ensuite une information sur la pêche, indiquant que les fileyeurs ont pu reprendre la mer après un mois d'arrêt, mais que beaucoup d'incertitudes subsistent concernant les droits de pêche, les zones et les quotas. « La baisse des apports constatée entraîne une réflexion stratégique sur l'avenir des ports, des zones d'activités et des filières pêche et halieutique » ajoute-t-elle.

Enfin, Mme Gwenola LE TROADEC informe que dans le cadre de l'opération « Petites Villes de Demain », M. Franck ANTICHE Y AMENGAL a été chargé d'une mission de 18 mois au sein de la CCPBS pour l'accompagnement des élus et des agents des communes portuaires du pays bigouden sud. Cette mission permettra de proposer à son terme une vision globale sur l'aménagement du territoire avec des filières pêche et halieutique, structurantes de ce territoire.

M. Raynald TANTER intervient. Madame le Maire rappelle que les informations générales ne portent pas à débat. M. Raynald TANTER reprend la parole en demandant à Madame le Maire si elle maintient ses propos. Cette dernière acquiesce. S'ensuit une vive réaction du groupe de la minorité qui hausse le ton, s'insurgeant de ces allégations à propos de l'utilisation du mot « escobarderie ». Devant la violence verbale des déclarations, Madame le Maire en accord avec ses prérogatives de Présidente du Conseil, suspend la séance pour 10 minutes. Les six élus présents de la minorité quittent la salle. À la réouverture de celle-ci, M. Jean-Louis BUANNIC qui a regagné sa place dans la salle, demande 30 secondes de paroles, il explique qu'il a eu le temps d'échanger avec ses collègues et revient sur les propos préliminaires concernant une nécessité de sérénité. « Je partage votre point de vue » affirme-t-il. « Le mot utilisé par M. Raynald TANTER était un terme du dictionnaire Larousse. Vos propos ont blessé mon collègue... les autres également. Me concernant, j'ai une position claire car je représente une large partie de la population donc je vais participer à cette séance et prendre part aux débats ».

Mme Gwenola LE TROADEC en prend bonne note.

M. Gilles MERCIER demande à dire un mot à son tour. Madame le Maire ne l'y autorise pas rappelant que les informations générales ne sont pas l'occasion d'un débat.

Mme Gwenola LE TROADEC reprend le cours de la séance et présente à l'assemblée, M. Hervé JACQ, conseiller aux décideurs locaux des Finances Publiques qui honore de sa présence ce conseil dédié à la présentation du budget de la commune. S'adressant à lui, elle lui dit regretter qu'il y ait des tables vides car c'est, à son sens, le conseil le plus important de l'année avec celui du DOB.

Madame le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour déposer une délibération sur table, concernant l'attribution d'une subvention à l'association Bigoud'Anim. Sollicitation à laquelle l'assemblée répond favorablement.

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 7 février 2024.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du mercredi 7 février 2024.

Point 1. Convention avec le SDIS pour la surveillance des plages saisons estivales 2024 et 2025 *(Rapporteur M. Jean-Marc BREN)*

M. Jean-Marc BREN fait lecture du rapport indiquant que comme chaque année, la commune confie la surveillance des baignades et des activités nautiques sur son territoire au Service Départemental d'Incendie

et de Secours du Finistère (SDIS). Il explique que la convention à signature couvre deux années de surveillance : les saisons estivales 2024 et 2025 ; mais que les modalités et les devis du dispositif pour chacune des plages, de Pors Carn et du Ster qui lui sont annexés concernant uniquement la saison 2024, il conviendra, de valider ceux proposés pour 2025.

M. Jean-Marc BREN précise que le coût de cette prestation est de 55 966,93 €.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mercredi 21 février 2024 avait émis un avis favorable.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **donnant délégation** à Madame le Maire pour signer la convention entre la commune de Penmarc'h et le SDIS 29 pour la surveillance des baignades et des activités nautiques sur son territoire pour les saisons estivales 2024 et 2025 **et disant** que les crédits sont inscrits au budget principal.

Point 2. Prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » (Rapporteur Mme Virginie CANON)

Mme Virginie CANON fait lecture du rapport. Elle explique que le Conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents publics dont la rémunération brute du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure ou égale à 39 000 € et que le montant de cette prime varie entre 150 € à 400 € selon les tranches de rémunération brute et est proratisé en fonction du temps de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois, et au plus tard le 30 juin 2024.

Le Comité Social Territorial du mardi 6 février 2024 et la commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mercredi 21 février 2024 avaient émis un avis favorable.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **adoptant** l'institution de cette prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » versée en 2024 et selon les modalités exposées, **disant** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal **et disant** que les dispositions exposées évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

Point 3. Comptes de gestion 2023 (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

Madame le Maire annonce qu'il s'agit, aujourd'hui de voter le compte administratif 2023 et le budget primitif 2024 après la présentation et le débat sur le ROB au dernier Conseil du 7 février ce qui constituait la première étape du processus budgétaire, sans caractère décisionnel ni vote. Elle indique que pour cela, elle va laisser la parole à M. Denis STEPHAN qui va dérouler ce budget. Elle rappelle que des questions peuvent être posées à tout moment.

Madame le Maire précise que les priorités qui avaient été données au DOB vont être confirmées par l'exposé qui va suivre. C'est-à-dire : un autofinancement des projets satisfaisant l'optimisation des recettes et une politique volontariste sur l'accession facilitée aux logements. Elle rappelle un contexte inflationniste à 2,6 % et une revalorisation des valeurs locatives qui s'alignerait sur l'indice des prix à la consommation estimé à 3,9 % pour 2024 sans conséquence sur les dotations de l'État. Madame le Maire annonce une bonne situation financière de la commune qui n'a pas souscrit d'emprunt depuis 2022 ; une dette saine, classée au risque le plus faible. Elle ajoute qu'en matière de recettes de fonctionnement, il n'y a qu'une seule marge de manœuvre et qu'il s'agit de la taxe foncière. Que la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée, mais compensée par un apport supplémentaire de produit par la hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ; produit qui sera consacré aux projets de logements abordables. Concernant les droits de mutation un recul net et donc une baisse des recettes a été observé en 2023. Quant aux projets d'investissement, ils se font dans de bonnes conditions avec un niveau d'épargne de 1,329 million d'euros. Le budget global est stable, il se monte à 13,27 millions d'euros. Les charges de personnel représentent le poste le plus important des dépenses de fonctionnement soit 57,63 %. Des dépenses d'équipement qui se montent à 4,9 millions d'euros reflètent la réalité et l'opérationnel des projets menés.

Mme Gwenola LE TROADEC conclue cette introduction en notant que, comme dans toutes les communes, il y a un ralentissement des investissements dû principalement aux multiples crises (Covid, guerre en Ukraine, augmentation des coûts de l'énergie) ajouté à cela des entreprises débordées qui ne peuvent répondre aux

demandes et une volonté de la collectivité de prendre le temps nécessaire pour un travail en concertation dans le but d'une bonne réalisation des projets.

Madame le Maire passe la parole à son adjoint : M. Denis STEPHAN.

M. Denis STEPHAN propose à M. Hervé JACQ de se présenter. Puis il précise que le rôle des finances publiques est d'ajuster et de vérifier la conformité des comptes présentés par la Maire de la commune avec ceux tenus par le trésorier. À noter que tous les ans, il y a un ajustement avant la présentation des comptes afin de s'assurer de leur concordance. Cette concordance étant effective pour le budget *principal* et les budgets annexes *camping municipal, cinéma Eckmühl et ports de plaisance*, M. Denis STEPHAN propose de passer au vote.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité les délibérations adoptant les comptes de gestion 2023 pour le budget *principal* et les budgets annexes *camping municipal, cinéma Eckmühl et ports de plaisance*.

Point 4. Comptes administratifs 2023 (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN propose de passer en revue l'ensemble des comptes administratifs et de les voter dans un même temps. Ainsi, Madame le Maire qui doit quitter la salle pour ces votes, ne devra le faire qu'une seule fois.

M. Thomas JONCOUR arrive à 19 h 07, il pourra donc prendre part au vote des délibérations qui vont suivre.

M. Hervé JACQ intervient pour dire qu'il constate une baisse des droits de mutation qui reviennent à un rythme normal.

M. Denis STEPHAN note que du retard a été pris en investissement d'où un retard également dans le versement des subventions. En cause : le Covid, les entreprises pas disponibles, la lourdeur des procédures... Il précise que cela n'est pas propre à Penmarc'h, que les autres communes subissent les mêmes effets.

M. Jean-Louis BUANNIC dit qu'il avait été annoncé 4 millions d'euros d'investissement sur 2023. Que les Penmarc'hais sont en droit d'attendre les 49 % d'investissement supplémentaire qui avait été annoncés. Il fait remarquer que le Covid, c'était il y a 4 ans et précise que contrairement à ce qui vient d'être dit, la communauté de communes n'est pas impactée. Il demande s'il existe d'autres explications.

M. Denis STEPHAN redit la lourdeur des procédures, et la difficulté à trouver des entreprises disponibles pour la réalisation des travaux.

M. Jean-Marc BREN et M. Jean-Pierre SAVINA ajoutent qu'il y a aussi, dans la liste des travaux qui ont pris retard, indépendamment du fait de la municipalité, l'école de Saint-Gué avec beaucoup de contraintes à prendre en compte et le cinéma qui nécessite du temps supplémentaire pour des analyses complémentaires.

M. Jean-Marc BREN rappelle que la commune de Pont-L'Abbé se trouve dans le même cas que Penmarc'h.

M. Jean-Pierre SAVINA assure que la mairie fait tout pour faire avancer les projets.

M. Gilles BERNARD intervient, disant qu'il est vrai que l'on se plaint de la lenteur administrative et des entreprises qui ne sont pas disponibles mais que cela crée du temps d'échange qui n'est pas du temps perdu. « Le temps d'échange avec les parents d'élève à propos du centre d'hébergement par exemple a été positif » dit-il « ainsi que celui sur le cinéma avec les agents ».

M. Jean-Louis BUANNIC demande s'il faut comprendre que les délais vont s'allonger.

M. Gilles BERNARD lui répond que oui.

M. Denis STEPHAN continue son exposé et concernant le budget du camping, il annonce que la structure fonctionne très bien. Il ajoute que cela n'est pas le cas pour certaines communes qui ont dû se séparer de leur établissement. Il informe qu'actuellement, il ne reste que 3 campings municipaux sur le territoire du pays

bigouden sud (l'Île-Tudy, Penmarc'h et Tréguennec). M. Denis STEPHAN précise qu'il ne doit pas y avoir que des campings quatre étoiles sur le territoire car il est important de pouvoir recevoir tout type de clientèle.

M. Denis STEPHAN propose de passer aux votes. Madame le Maire quitte la salle.

a) Budget principal

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **donnant acte** à Madame le Maire de la présentation du compte administratif du budget principal, exercice 2023, **constatant** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **reconnaissant** la sincérité des écritures à réaliser **et adoptant** le compte administratif 2023 du budget principal tel que présenté

b) Budget annexe camping

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **donnant acte** à Madame le Maire de la présentation du compte administratif du budget annexe *camping*, exercice 2023, **constatant** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **reconnaissant** la sincérité des écritures **et adoptant** le compte administratif 2023 du budget annexe *camping* tel que présenté

c) Budget annexe cinéma Eckmühl

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **donnant acte** à Madame le Maire de la présentation du compte administratif du budget annexe *cinéma Eckmühl*, exercice 2023, **constatant** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **reconnaissant** la sincérité des écritures **et adoptant** le compte administratif 2023 du budget annexe *cinéma Eckmühl* tel que présenté.

d) Budget annexe ports de plaisance

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **donnant acte** à Madame le Maire de la présentation du compte administratif du budget annexe *ports de plaisance*, exercice 2023, **constatant** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **reconnaissant** la sincérité des écritures **et adoptant** le compte administratif 2023 du budget annexe *ports de plaisance* tel que présenté.

Madame le Maire reprend sa place dans l'assemblée.

Point 5. Affectation des résultats 2023 (*Rapporteur M. Denis STEPHAN*)

M. Denis STEPHAN invite M. Hervé JACQ à faire une introduction sur ce vote d'affectation des résultats.

M. Hervé JACQ précise que trois indicateurs de bonne santé financière sont scrutés :

- La capacité d'autofinancement. Elle était de 16 % en 2023, 22 % en 2022 à cause de l'inflation et de 14 % en 2019. Il précise qu'il est bien d'être au-dessus de 15 % pour maintenir une bonne capacité d'investissement.
- La capacité de désendettement qui est à 2,37 ans. À noter que les communes de la taille de Penmarc'h sont plutôt à 3,30. Penmarc'h est donc en dessous de l'endettement moyen. La Chambre Régionale des Comptes estime que lorsque ce ratio est entre 0 et 3 ans c'est que la commune est peu endettée.

- La fiscalité que l'on évalue en s'intéressant au foncier bâti de la commune. À Penmarc'h, cette taxation correspond à 80 % des recettes fiscales : « 80 % de vos recettes sont composées des impôts fonciers. La commune se situe 1,5 % au-dessus de la moyenne nationale. Pour 2023-2024, vous serez dans la moyenne » ajoute Monsieur le Conseiller.

M. Jean-Louis BUANNIC remercie M. Hervé JACQ pour son analyse. Il ajoute que la population va être satisfaite que la commune aille bien. « Merci pour votre chiffre de 14 % en 2019 qui prouve que les gros investissements que nous avons faits et dont personne ne se plaint aujourd'hui, n'ont pas dégradés la situation financière » dit-il.

M. Denis STEPHAN ajoute : « nous allons faire de gros investissements nous aussi en fin de mandat, mais, sans augmenter les taux et sans laisser les factures aux suivants ».

M. Jean-Louis BUANNIC répond que : « laisser les factures, c'est ce que d'autres avaient fait avant eux ».

a) Budget principal - affectation des résultats au BP 2024

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport :

- la section de fonctionnement présente **un excédent de 1 429 533,30 €**, il est proposé de l'affecter en totalité à la section d'investissement à l'article 1068 (« excédents de fonctionnement capitalisés »),
- la section d'investissement présente **un excédent de 1 618 451,44 €** qui sera reporté sur l'exercice 2024 à l'article 001 (« solde d'exécution de la section d'investissement reporté »).

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** les affectations des résultats proposées pour le budget principal **et les inscrivant** au budget primitif 2024.

b) Budget annexe camping - affectation des résultats au BP 2024

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport :

- la section de fonctionnement présente **un excédent de 181 922,54 €**
 - pour partie (17 724,05€) pour couvrir le solde des restes à réaliser 2023 (article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »),
 - pour le reste (164 198,49 €) en excédent de fonctionnement reporté (article 002 « résultat de fonctionnement cumulé »).
- la section d'investissement présente **un déficit de 11 566,37 €** qui sera reporté sur l'exercice 2024 (article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »).

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** les affectations des résultats proposées pour le budget annexe *camping* **et les inscrivant** au budget primitif 2024.

c) Budget annexe cinéma Eckmühl - affectation des résultats au BP 2024

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport :

- la section de fonctionnement présente **un déficit de 11 415,08 €**, il est proposé de le reporter en intégralité à l'article 002 (« résultat de fonctionnement cumulé »),
- la section d'investissement présente **un excédent de 145 789,40 €** qui sera reporté sur l'exercice 2024 à l'article 001 (« solde d'exécution de la section d'investissement reporté »).

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** les affectations des résultats proposées pour le budget annexe *cinéma Eckmühl* **et les inscrivant** au budget primitif 2024.

d) Budget annexe ports de plaisance - affectation des résultats au BP 2024

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport :

- la section de fonctionnement présente **un excédent de 8 854,28 €**, il est proposé de l'affecter en totalité à l'investissement pour couvrir le déficit d'investissement (article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »).

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** les affectations des résultats proposées pour le budget annexe *ports de plaisance* et les **inscrivant** au budget primitif 2024.

Point 6. Fixation des taux d'imposition 2024 (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport dans lequel il est proposé de maintenir les taux de fiscalité 2023 en 2024.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **maintenant** un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 39,83 %, un taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties de 55,69 % et un taux de taxe d'habitation de 15,86 %.

Point 7. Budgets primitifs 2024 (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Hervé JACQ informe que toutes les communes ont changé de nomenclature en passant de M14 à M57. « Tout a été regroupé », précise-t-il. Il tient cependant à signaler deux choses :

- « en M14, on votait des dépenses imprévues, le Maire pouvait venir piocher dans cette réserve.
- en M57, cette notion est supprimée et remplacée par la notion de fongibilité qui permet le transfert de chapitre à chapitre sauf les charges de personnel jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles. Il n'est plus nécessaire de voter une délibération pour effectuer les mouvements. »

M. Denis STEPHAN indique que l'on a vu, au dernier recensement, que la commune de Penmarc'h était très attractive mais qu'il faut aussi penser à loger les penmarc'hais, d'où la nécessité d'investir dans des terrains pour faciliter l'accès à la location et à la propriété.

M. Jean-Louis BUANNIC poursuit en notant en 011 (chapitre « charges à caractère général ») une augmentation de 14 %. Il parle d'un choc électrique qui est maintenant derrière nous mais que les tarifs de l'électricité ont beaucoup augmentés.

M. Denis STEPHAN précise que le coût des factures explose à cause du coût de l'énergie, et ce, malgré la sobriété énergétique qui est appliquée.

M. Gilles MERCIER ajoute que pour le 011, la politique qui tend à réduire le poste des charges ne suffit pas à compenser la hausse des prix. Il énumère les efforts fait, citant en autres le changement de technologie pour l'éclairage en remplaçant par exemple les anciennes ampoules par des LED, une diminution de l'arrosage, l'installation de récupérateurs d'eau de pluie ...

M. Jean-Louis BUANNIC demande ce qu'il en est à propos de la réfection des toitures. En effet, si les bâtiments culturels sont en assez bon état, qu'en est-il des bâtiments culturels, interroge-t-il ; ajoutant que les sommes prévues à ces travaux ne sont pas suffisantes.

M. Denis STEPHAN assure qu'il ne s'agit que d'un prévisionnel qui pourra être modifié si besoin. Il invite à voter les 7,5 % proposés de fongibilité des crédits.

M. Denis STEPHAN propose de passer aux votes.

a) Budget principal - vote du budget primitif 2024

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **adoptant** le budget primitif 2024 du budget principal.

a) Budget annexe camping - vote du budget primitif 2024

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **adoptant** le budget primitif 2024 du budget annexe *camping*.

b) Budget annexe cinéma Eckmühl - vote du budget primitif 2024

M. Denis STEPHAN indique que l'établissement a dû être fermé en raison d'une menace de péril, que les résultats des expertises ne sont pas encore connus et que le budget pourra être modifié si nécessaire car il avait été établi avant la constatation des dégâts.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **adoptant** le budget primitif 2024 du budget annexe *cinéma Eckmühl*.

c) Budget annexe ports de plaisance - vote du budget primitif 2024

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **adoptant** le budget primitif 2024 du budget annexe *ports de plaisance*.

Madame le Maire remercie M. Denis STEPHAN pour cette présentation des budgets et invite à poursuivre l'ordre du jour de la séance.

Point 8. Subventions aux associations (Rapporteurs Mme Estelle GUICHAOUA et M. Gilles BERNARD)

Chacun des rapporteurs fait lecture d'une partie du tableau de subventions qui sera annexé à la délibération : Mme Estelle GUICHAOUA les catégories 1, 3, 4 et 6 (sport et compétitions, vie sociale, loisirs et divers) et M. Gilles BERNARD, les catégories 2 et 5 (culture et vie scolaire).

M. Jean-Louis BUANNIC dit que son groupe de la minorité s'interrogeait déjà en commission finances de l'octroi d'une subvention à une association pour la création d'un site internet, craignant que cela fasse jurisprudence, sachant que la mairie leur met déjà à disposition du personnel technique pour leurs événements.

M. Gilles BERNARD répond qu'il faut bien faire la distinction entre ce qui relève des intermittents et ce qui relève des associations. Dans le cas présent, la demande est recevable car il s'agit de l'association. « Quant à ce type de demande, c'est la première », dit-il. « S'il y en avait d'autres, elles seraient étudiées au cas par cas en commission ».

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à la **majorité avec une non-participation au vote** (M. Jean-Paul STANZEL par procuration à M. Denis STEPHAN) **et une abstention** (M. Thomas JONCOUR) la délibération **allouant** aux associations le montant de la subvention mentionnée en annexe du rapport au titre de l'année 2024, **disant** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024 de la commune **et autorisant** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Madame le Maire propose de voter maintenant l'attribution d'une subvention à l'association Bigoud'Anim. Elle remercie l'assemblée d'avoir bien voulu accepter cette délibération sur table et passe la parole à M. Gilles BERNARD qui fait lecture du projet de délibération.

Point 9. Subvention 2024 à l'association Bigoud'Anim (Rapporteur M. Gilles BERNARD)

M. Gilles BERNARD explique qu'il y a eu un malencontreux retard dans le dépôt du dossier de demande par rapport à la date de la commission. Il indique que la commune propose d'allouer une subvention de 500 €.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte **à l'unanimité** la délibération **allouant** à l'association Bigoud'Anim une subvention d'un montant de **500 €** au titre de l'année 2024, **disant** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024 de la commune **et autorisant** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

M. Thomas JONCOUR fait une intervention pour expliciter sa position d'abstention lors du vote de la délibération précédente. Il précise à ceux qui ne le sauraient pas, qu'au début de son activité, il avait monté une association mais que son équipe et lui-même ont été attaqués par la concurrence ce qui les a conduits à scinder en deux leurs statuts, créant une partie associative et une partie commerciale. Il informe qu'il s'abstiendra lors du vote de la délibération à cause de la subvention allouée à 29 HOOD.

M. Denis STEPHAN en profite pour expliquer que M. Jean-Paul STANZEL, dont il a procuration, n'a pas pu prendre part au vote de cette délibération d'attribution des subventions aux association en raison de sa proximité familiale avec l'une d'elle.

Point 10. Subvention au CCAS (Rapporteur Mme Fabienne LE GARS)

Mme Fabienne LE GARS fait lecture du rapport dans lequel il est proposé le versement d'une subvention au budget du CCAS de **144 500 €**.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mercredi 21 février 2024 avait émis un avis favorable.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte **à l'unanimité** la délibération **attribuant** une subvention de **144 500 €** au budget du CCAS, **disant** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024 de la commune **et autorisant** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Point 11. Subvention d'équilibre au budget annexe cinéma Eckmühl (Rapporteur M. Gilles BERNARD)

M. Gilles BERNARD fait lecture du rapport dans lequel il est proposé le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe *cinéma Eckmühl* de **100 000 €** et rappelle dans quelle grande difficulté se trouve le cinéma.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mercredi 21 février 2024 avait émis un avis favorable.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte **à l'unanimité** la délibération **attribuant** une subvention de **100 000 €** au budget annexe *cinéma Eckmühl*, **disant** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024 de la commune **et autorisant** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Point 12. Tarif 2024 : carte d'abonnement Cinéma Eckmühl (Rapporteur M. Gilles BERNARD)

M. Gilles BERNARD fait lecture du rapport. Il explique que le cinéma a acquis, avant l'annonce de la nécessité d'une nouvelle étude sur la fragilité du bâtiment, un nouveau logiciel de billetterie qui permet la création d'une carte d'abonnement personnelle. Celle-ci pourra être conservée par son propriétaire qui la rechargera en places, dont le prix reste inchangé, selon ses besoins. La nouvelle carte remplacera les anciennes cartes fabriquées en interne depuis 2007. M. Gilles BERNARD dit que la commune propose de fixer le prix de vente de cette carte à 2 €, sachant que le prix d'achat pour la commune est de 1,19 €.

Les commissions « *Culture, vie associative, enfance-jeunesse et communication* » du mardi 13 février 2024 et « *Finances, travaux et vie économique* » du mercredi 21 février 2024 avaient émis un avis favorable.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **approuvant** le tarif de 2 € pour le prix de vente de la carte d'abonnement personnel au Cinéma Eckmühl, **disant** que les recettes seront inscrites au chapitre 70 du budget annexe du cinéma et **autorisant** Madame le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette nouvelle carte d'abonnement.

Point 13. Approbation de l'avant-projet de requalification des espaces publics du quartier et du port de Kérity (Rapporteur M. Jean-Pierre SAVINA)

M. Jean-Pierre SAVINA fait lecture du rapport. Il explique que la commune souhaite requalifier les espaces publics à Kérity, tout en gardant leur authenticité et en tenant compte de toutes les mobilités afin de renforcer l'attrait du front de mer et des commerces.

Le projet d'aménagement qui a été élaboré en tenant compte de ces objectifs pourra se réaliser en plusieurs phases puisqu'il intègre dans son périmètre à la fois le quai Général de Gaulle et le terre-plein du port, mais aussi la rue du Port, le parking Coquelin, la rue Ernest Renan ainsi que la rue de la Corniche.

M. Jean-Louis BUANNIC fait remarquer que le comité de pilotage de ce projet n'a été réuni qu'une seule fois et que la commission finances a émis des réserves. Bien qu'il ait participé comme bon nombre de pamarç'hais à la réunion publique, il redemande quel avenir est prévu pour la criée et pourquoi le projet n'a pas été étendu jusqu'à Port de Bouc qui a une très belle plage et qui connaît des difficultés de stationnement. « Ces points ont été largement évoqués mais comme la concertation ne me paraît pas aboutie : je ne prendrai donc pas part au vote », annonce-t-il.

M. Jean-Pierre SAVINA répond que les commerçants sont très favorables au projet. Il confirme que la criée n'y est pas intégrée et indique à propos de l'extension jusqu'à Port de Bouc qu'il fallait bien que le projet s'arrête quelque part. Il confirme qu'il n'est plus possible de l'étendre.

M. Jean-Louis BUANNIC précise qu'il ne parle pas qu'en son nom, mais en celui de personnes présentes à la réunion publique.

M. Gilles MERCIER précise que dans ce projet, le curseur a été mis sur les mobilités douces et les stationnements. Il a noté que cela était un point important de questionnement des personnes présentes à la réunion publique mais assure que le mobilier proposé par l'architecte est tout à fait modulable pour s'adapter aux différentes évolutions.

M. Jean-Louis BUANNIC dit espérer que le projet réponde aux attentes des commerçants.

La commission « *Finances, travaux et vie économique* » du mercredi 21 février 2024 avait émis un avis favorable.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité avec une non-participation au vote** (M. Jean-Louis BUANNIC) la délibération **validant** l'avant-projet de requalification des espaces publics du quartier et du port de Kérity, **autorisant** la consultation des entreprises, **autorisant** Madame le Maire à solliciter et percevoir les subventions nécessaires proposées pour cette opération auprès des partenaires institutionnels (État, Région, Département et CCPBS) **et disant** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce projet sont inscrits au budget.

Point 14. SDEF : Signature de la convention Intracting pour la rénovation de l'éclairage public (Rapporteur M. Jean-Pierre SAVINA)

M. Jean-Pierre SAVINA fait lecture du rapport. Il explique que le SDEF a contractualisé avec la Caisse des dépôts et consignations un financement pour les programmes de rénovation de l'éclairage public par une avance remboursable (sur 10 ans) dénommée « *Intracting* ». Ce programme étant destiné à financer des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités, la commune de Penmarc'h a souhaité y adhérer. Il convient d'établir une convention financière ayant pour objet les

modalités de la prise en charge par la commune d'une partie des dépenses engagées pour la rénovation de son éclairage public.

Le montant des travaux est estimé à 1 373 000,00 € HT. La participation de la commune s'élève à 845 360,68 € dont 714 500,00 € sur la part investissement et 130 860,68 € de frais financiers.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **approuvant** la « *Convention Intracting pour la rénovation énergétique de l'éclairage public* » entre la commune et le SDEF, **approuvant** le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 845 360,68 € selon l'échéancier précisé dans la convention et **autorisant** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et tout avenant à intervenir.

Point 15. SDEF : Signature de la convention de mandat relative aux travaux d'extension Génie Civil télécom Hent Prat Bodenn (Rapporteur M. Jean-Pierre SAVINA)

M. Jean-Pierre SAVINA fait lecture du rapport. Il explique que dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Penmarc'h afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF. Le montant de la participation de la commune aux travaux s'élève à 10 200,00 € TTC.

M. Jean-Louis BUANNIC fait remarquer que ce point n'a pas été abordé en commission.

M. Jean-Pierre SAVINA dit que le SDEF paie pour le Génie Civil et que la commune en profite pour l'appliquer au télécom.

M. Jean-Louis BUANNIC interroge sur la nature privée de cette route ce à quoi M. Jean-Pierre SAVINA répond que dès lors qu'elle est numérotée, la société Orange estime que la voie appartient à la commune.

M. Jean-Pierre SAVINA conclue en disant qu'un jour cette route sera éclairée et donc que les réseaux sont passés maintenant mais rassure en disant que rien n'est décidé pour l'instant.

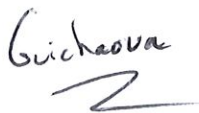
Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **acceptant** le projet de réalisation des travaux : « Extension Génie Civil télécom - Hent Prat Bodenn », **acceptant** le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 10 200,00 € et **autorisant** Madame le Maire à signer la convention de mandat, autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières, conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Il n'y a pas de questions de la minorité.

Madame le Maire remercie l'assemblée d'avoir participé à ce Conseil.

La séance est close à 21 h 05.

La secrétaire de séance,



Estelle GUICHAOUA

La Maire,



Gwenola LE TROADEC